



16. März 2020



Regionale Tageszeitung

Seite 7 / 29'604 mm²

CHF 2'334 Werbewert



26'977 Auflage

Pas d'éoliennes au Vallon avant deux à trois ans

En attente d'une décision de justice, le parc éolien de la Montagne de Buttes ne peut pas encore avancer.

«On nous dit qu'on entend davantage parler des Quatre Bornes et que ça avance là-bas. Mais ça ne va pas plus vite qu'à la Montagne de Buttes.» Chargé de l'éolien au Groupe E Greenwatt, Laurent Scacchi et son confrère des Services industriels de Genève (SIG) Marc Spitzli ont récemment écrit aux partenaires du projet éolien du Val-de-Travers. But: leur rappeler l'avancement des procédures.

Ou plutôt des différentes situations d'attente qui ont cours. En tout, quatre procédures différentes sont aujourd'hui devant les tribunaux, rappelle Christian Mermet, conseiller communal de Val-de-Travers chargé du dossier. «Ce qui est important, c'est que ces quatre procédures continuent d'être menées en parallèle, avec celle du Plan d'affectation cantonal (PAC) qui tire le reste», indique-t-il.

Deux recours au PAC

Cette procédure est aujourd'hui au niveau du Tribunal cantonal (TC). Deux recours sont pendants, l'un de la Fondation pour le paysage, l'autre d'Helvetia Nostra, de voisins et d'autres opposants (457 signatures). Un recours au Tribunal fédéral (TF) sera encore possible. A l'origine, cinq recours (1337 signatures) avaient été déposés en première instance. En parallèle, deux recours contre les permis de construire ont été déposés au service juridique de l'Etat de Neuchâtel. Ici, il reste potentiellement deux échelons, TC puis TF. Deux oppositions ont également été déposées auprès de l'Office fédéral

de l'énergie au sujet du raccordement électrique. Ici également, il reste deux possibilités de recours, Tribunal administratif fédéral, puis TF. Dans ces deux cas, «les questions posées sont les mêmes que pour le PAC, les procédures devraient être plus courtes». La quatrième procédure, aujourd'hui déjà devant le TF, concerne une demande de récusation de Laurent Favre. Le conseiller d'Etat a signé le PAC et ses détracteurs lui reprochent

un conflit d'intérêts, le Vallonnier ayant présidé Suisse Eole il y a quelques années. Question délais, Verrivent, la société qui réunit Greenwatt et les SIG, ose articuler le chiffre de 2 à 3 ans pour la fin des procédures. «C'est difficile à dire. Nous n'avons pas d'influence à ce sujet», remarque Laurent Scacchi.

«Nous espérons que les associations verront le sérieux de nos études et qu'elles ne feront pas recours.»

Toutefois, le projet neuchâtelois devrait bénéficier d'un coup de pouce venant de Vaud et de Soleure: «Le TF va étudier cette année quatre parcs éoliens: Sainte-Croix, sur Grati, Eol-Jura-nord et la Montagne de Granges. Pour la première fois, le TF va se prononcer en notant qu'il y a une équivalence entre la production d'énergie et la protection du paysage, selon la loi votée en 2017», note le responsable. «Dès qu'il y aura cette jurisprudence, les procédures iront plus vite», complète Christian Mermet.

En attendant 2022 ou 2023, «nous continuons d'améliorer ce que l'on peut», remarque

Laurent Scacchi. Il cite l'entièrement d'une ligne électrique à Saint-Sulpice. «Le groupe de suivi a émis une demande claire de réaliser cet aménagement le plus vite possible.» **MAH**



Les promoteurs du parc de la Montagne de Buttes (ici une éolienne de Saint-Brais) estiment que les procédures juridiques dureront encore deux ou trois ans. ARCHIVES MURIEL ANTILLE